

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 9 décembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire

NOR : AFSR1429089A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 9 décembre 2014, est autorisée au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours interne et d'un concours externe pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire.

Le nombre de postes à pourvoir et leur répartition seront fixés ultérieurement.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu à partir du 19 février 2015 dans les centres suivants :

Métropole : Bordeaux, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg.

Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés suivant le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales d'admission auront lieu à partir du 15 mai 2015.

Les épreuves orales d'admission auront lieu à Paris.

L'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 15 décembre 2014.

La date de clôture des inscriptions est fixée au jeudi 15 janvier 2015, délai de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html> ;
- par courriel du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Les dossiers d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 15 janvier 2015, à minuit, le cachet de la poste faisant foi : ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, direction des ressources humaine, bureau du recrutement (SD1C), concours IGS 2015, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Aucune demande de dossier d'inscription ni aucun dossier posté hors délai ne seront pris en compte.

Les demandes d'aménagement d'épreuves devront être formulées avant la clôture des inscriptions.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.